



Qui sont **les personnels techniques** des laboratoires de **L'Education Nationale ?**

Vous en avez sûrement croisé au cours de votre scolarité. Vous les avez rencontrés au collège ou au lycée. Ce sont ces hommes et ces femmes en blouse blanche qui préparent et mettent en place les activités expérimentales des enseignements scientifiques, et qui entretiennent, fabriquent, réparent les matériels utilisés. Ils essaient les expériences, assistent les enseignants, les accompagnent lors des sorties pédagogiques, apportent un soutien technique et logistique aux élèves lors des séances de travaux pratiques, mais aussi pour les Travaux Personnels Encadrés ou les Travaux d'Initiative Personnelle Encadrés.

Ils assurent les expériences du collège mais aussi celles de l'enseignement secondaire, des classes de Brevet de Technicien Supérieur et des classes préparatoires aux grandes écoles présentes dans les lycées.

Les personnels techniques des laboratoires, PTL comme on les appelle, sont adjoints techniques de laboratoire ou techniciens de laboratoire et sont recrutés par concours. Les adjoints techniques sont sans spécialité et peuvent être amenés à exercer dans l'un des quatre domaines scientifiques suivants : physique-chimie, physique appliquée, sciences de la vie et de la terre ou biotechnologie.

Les techniciens quant à eux sont nommés sur des postes à spécialité : sciences physiques-chimiques fondamentales et appliquées ou alors en biologie-géologie-biotechnologie. Quel que soit le poste occupé par l'adjoint ou le technicien, le domaine des expériences est très vaste.

Les PTL doivent en permanence apprendre à utiliser de nouveaux appareils, de nouvelles techniques, savoir réaliser des circuits imprimés et fabriquer des maquettes. Ils doivent aussi savoir entretenir des cultures végétales et microbiennes, souder à l'étain, travailler le verre. Depuis que les Technologies de l'Information et de la Communication sont apparues dans les programmes scientifiques, il leur faut apprendre à utiliser et connaître des logiciels d'acquisition ou de simulation. Ils doivent savoir utiliser un traitement de texte et un logiciel de calcul, mettre au point et exploiter les expériences assistées par ordinateur,

utiliser un Tableau Blanc Interactif, maîtriser internet.

Les PTL doivent de plus assurer la sécurité dans les laboratoires et dans les salles de sciences. Ils veillent au tri, au stockage et à la destruction des déchets chimiques, organiques et microbiens. Ils doivent savoir enfin tenir un inventaire, prendre contact avec des commerciaux et faire des commandes.

Les inspecteurs généraux ou inspecteurs régionaux pédagogiques répètent sans cesse que les compétences techniques des PTL dans les collèges et les lycées sont indispensables à la qualité des enseignements scientifiques dispensés en France. Mais qu'elle est la reconnaissance accordée lorsque l'on connaît le niveau moyen des rémunérations après trente cinq ans d'éducation nationale, à savoir 1350€ pour un adjoint en fin de carrière et 1820€ pour un technicien qui va partir à la retraite ? A cela s'ajoute une prime mensuelle difficilement versée malgré le faible montant : environ 155€ pour un adjoint de laboratoire, 306€ pour un technicien.

Le malaise des PTL est réel mais il semblerait que personne ne le perçoive. Pourquoi tant d'indifférence à ce besoin de reconnaissance de ces hommes et de ces femmes au service de l'enseignement et qui ont à cœur de bien faire leur métier, qu'elles qu'en soient les difficultés ? ■

Mireille FRANCK
Présidente du SPLEN-CSEN